



Stagiaire CoMÉPE

Cahier des charges du stage de pratique accompagnée 2018-2019

Stage et formation

La formation CoMÉPE (Concours et Métier de professeur des écoles) regroupe des candidats au CRPE 2019. Ils sont titulaires, au moins, d'un Master 1 ou équivalent, ou bien dispensés de conditions de diplôme.

La formation est organisée par l'ESPE dans le cadre du service de la formation continue de l'Université Grenoble Alpes¹.

Dans le cadre de cette formation, le Recteur de l'Académie de Grenoble a donné son accord pour que les stagiaires de formation continue effectuent un stage de pratique accompagnée 21 janvier au 1er février 2019.

Ce stage doit leur permettre d'acquérir les premiers gestes d'une pratique en construction et d'articuler cette expérience avec les apports théoriques de leur formation et les attentes des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours.

Objectifs du stage

Le stage doit conduire le stagiaire à :

- prendre conscience des compétences professionnelles requises pour exercer le métier de professeur d'école ;
- approfondir sa connaissance des devoirs et des responsabilités de l'enseignant ;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer des séances d'enseignement ;
- développer son questionnement sur l'adéquation entre objectifs d'apprentissage et travail effectif des élèves ;
- développer un regard critique sur sa pratique,
- être sensibiliser aux activités de partenariat et de travail collaboratif avec d'autres acteurs ou interlocuteurs du système éducatif.

Contenus

Lors de ce stage, chaque stagiaire doit concevoir et mettre en œuvre des séances d'enseignement, notamment dans les disciplines correspondant aux épreuves d'admission du concours. Un accompagnement de stage est également mis en place dans le cadre de la formation à l'ESPE (préparation du stage, analyse a posteriori).

Modalités

Le stage est réalisé dans une classe de l'école primaire auprès d'un professeur d'accueil titulaire de la classe d'accueil, qui accompagne les premiers pas du stagiaire dans quelques enseignements :

- dans un premier temps, chaque séance conduite doit faire l'objet d'une observation par le maître d'accueil suivie d'une analyse réalisée dans le cadre d'un entretien.
- ensuite, les modalités de prise en charge de la classe devront évoluer jusqu'à une véritable prise en responsabilité des enseignements. Au cours de la seconde semaine du stage, le professeur d'accueil confiera ainsi la responsabilité complète de plusieurs journées de classe au stagiaire, tout en restant présent dans la classe.

Le suivi par le professeur d'accueil

Il est indispensable que les stagiaires rencontrent le professeur d'accueil avant le stage.

On attend de celui-ci qu'il veille plus particulièrement à :

- la pertinence et la faisabilité des séances conçues par le stagiaire (de la mise en œuvre à l'évaluation) ;
- l'ajustement de sa posture d'enseignant :
 - positionnement de l'enseignant quand il s'adresse au grand groupe, à un petit groupe, à un élève ;
 - capacité à percevoir les réactions des élèves et à y répondre.

On attend aussi du professeur d'accueil qu'il engage le stagiaire dans une posture d'analyse critique vis-à-vis de sa pratique.

¹ Un descriptif détaillé de la formation est disponible sur le site de l'ESPE.